

# PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE GUEMENE-PENFAO

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/104 en date du 8 avril 2014, une enquête publique est ouverte à la mairie de GUEMENE-PENFAO, pendant une période de 33 jours du 9 mai 2014 au 10 juin 2014 inclus, portant sur la demande présentée par la SARL DES TROIS RIVIERES en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin, situé à GUEMENE-PENFAO lieudit « Coiquenay », en portant l'effectif à 4 504 animaux-équivalents porcs.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2102-1 et 3660-b de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean DUBOIS, avocat honoraire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Hubert GRIMAUD, ingénieur de production en centrale thermique retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de GUEMENE-PENFAO, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- vendredi 9 mai 2014 de 9H00 à 12H00
- lundi 19 mai 2014 de 14H00 à 17H00
- samedi 31 mai 2014 de 9H00 à 12 H00
- mercredi 4 juin 2014 de 14H00 à 17H00
- mardi 10 juin 2014 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de GUEMENE-PENFAO aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de GUEMENE-PENFAO.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de GUEMENE-PENFAO pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SARL DES TROIS RIVIERES.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.